



**HAL**  
open science

# LA CONNAISSANCE DE LA COMPTABILITÉ EN ACTION

Stéphane Lefrancq

► **To cite this version:**

Stéphane Lefrancq. LA CONNAISSANCE DE LA COMPTABILITÉ EN ACTION. Comptabilité et Connaissances, May 2005, France. pp.CD-Rom. halshs-00581219

**HAL Id: halshs-00581219**

**<https://shs.hal.science/halshs-00581219>**

Submitted on 19 May 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ***LA CONNAISSANCE DE LA COMPTABILITE EN ACTION***

Stéphane LEFRANCQ  
Université Paris Dauphine/CREFIGE  
7, square Charles Laurent  
75015 Paris  
01 40 56 30 15  
[stephane.lefrancq@wanadoo.fr](mailto:stephane.lefrancq@wanadoo.fr)

*Résumé : La mise en œuvre du programme de recherche proposée par la théorie socio-organisationnelle pour rendre compte des disparités observées dans le processus de changement comptable amène à proposer comme facteur explicatif les différences dans les modalités techniques de concrétisation de cette technique au sein des systèmes d'information la supportant. En effet, l'examen de trois cas pratiques, fort disparates dans leur déroulement en dépit de leur ressemblance apparente, permet de mettre en évidence que le processus de changement en matière comptable semble être étroitement conditionné par le niveau d'endo-consistance du système d'information, dont les modes d'actualisation des opérations en êtres comptables constituent une conséquence directe. Un examen plus précis des caractères distinctifs de ces systèmes, au travers du prisme proposé par Simondon, pourrait permettre de préciser la nature de ces liens.*

*Abstract: The analysis of three accounting changes through the prism of the socio-organizational theory underlines the pivotal role of the information systems. The outlined differences between the three processes can be analysed as stemming from the many ways deals are accounted for in these information systems.*

*Mots clefs : Comptabilité, Changement, processus, système d'information*

*Key words: Accounting, Change, Information system, process*

# ***LA CONNAISSANCE DE LA COMPTABILITE EN ACTION***

*Résumé : La mise en œuvre du programme de recherche proposée par la théorie socio-organisationnelle pour rendre compte des disparités observées dans le processus de changement comptable amène à proposer comme facteur explicatif les différences dans les modalités techniques de concrétisation de cette technique au sein des systèmes d'information la supportant. En effet, l'examen de trois cas pratiques, fort disparates dans leur déroulement en dépit de leur ressemblance apparente, permet de mettre en évidence que le processus de changement en matière comptable semble être étroitement conditionné par le niveau d'endo-consistance du système d'information, dont les modes d'actualisation des opérations en êtres comptables constituent une conséquence directe. Un examen plus précis des caractères distinctifs de ces systèmes, au travers du prisme proposé par Simondon, pourrait permettre de préciser la nature de ces liens.*

*Abstract: The analysis of three accounting changes through the prism of the socio-organizational theory underlines the pivotal role of the information systems. The outlined differences between the three processes can be analysed as stemming from the many ways deals are accounted for in these information systems.*

*Mots clefs : Comptabilité, Changement, processus, système d'information*

*Key words: Accounting, Change, Information system, process*

Trois lieux comptables voisins, trois processus de changement pourtant fort disparates. C'est de cette observation, faite à travers le prisme théorique et méthodologique proposé par la revue *Accounting, Organizations and Society* et son rédacteur en chef Anthony Hopwood, qu'est issue notre réflexion. La formulation de cette approche heuristique invite à étudier l'acte comptable, la comptabilité en train d'accéder à l'existence et dont le système d'information constitue le principal support. Le choix de privilégier cette dimension plutôt qu'une approche sociologique plus classique conduit de fait à rendre à son support matériel et technique une place centrale dans l'analyse, reflet de celle qu'il occupe dans la pratique. Les modalités d'insertion de la technique comptable dans ce support qui lui est coextensif offrent un accès à une connaissance théoriquement structurée de son déploiement effectif, s'inscrivant dans le programme proposé en la matière par Hopwood.

## 1. La connaissance par et dans l'action

Née dans années 1970, en réaction à une approche jusqu'alors dominée par une démarche normative, la revue *Accounting, Organizations and Society* défend, sous l'impulsion de Anthony Hopwood, son premier rédacteur en chef, une approche qui peut être qualifiée de socio-organisationnelle, refusant en particulier la notion de progrès comptable, et donc d'accumulation téléologique de la connaissance. L'absence d'horizon absolu pour la science ou la technique comptable ne signifie pas pour autant, bien entendu, que toute ambition théorétique doive être abandonnée dans ce pan des sciences de gestion. Hopwood plaide en faveur d'un accès à la compréhension comptable par la communication entre le chercheur, le monde académique et les organisations au sein desquelles la comptabilité se déploie. Ainsi un des motifs ressortant le plus souvent dans les éditoriaux, qui forment un aspect significatif de sa contribution à la définition de la ligne théorique de la publication, est-il celui de la comptabilité en action, « *accounting in action* », pivot de la constitution d'une connaissance théoriquement fondée de la comptabilité telle qu'elle se pratique. La dimension donnée à ce concept est double, ainsi que son analyse (Lefrancq, 2004) permet de le mettre en évidence.

La première interprétation pousse à appréhender la comptabilité comme un système soumis à un mouvement. Ne pas le faire conduit *a contrario* à réduire de manière très sensible son empreinte sur le monde et sur les organisations, limite qu'impose la vision technicienne. Inconditionnée, transcendante, la comptabilité ne pourrait participer aux déterminations du monde qu'elle prétend pourtant représenter, et ne constituerait qu'une strate strictement objective, inaccessible et donc sans influence car elle-même non influencée. Il ne saurait pour Hopwood y avoir de *primum mobile* dans le domaine comptable, car un domaine théorique non mû ne saurait mouvoir. Dans cette première acception, « *action* » peut donc être compris comme l'expression du mouvement et de l'évolution de l'objet d'étude, par opposition à la pureté statique qu'en donnerait une vision strictement technique. De là découle l'appel formulé par Hopwood, visant à étudier « *accounting changes in organizations, [...] the factors that induced them, [...] the nature of the design and implementation processes and of their organizational impacts[...]* » (Hopwood, 1978a). Pallier cette méconnaissance de l'action constitue donc le premier enjeu, ce qui ne doit pas aboutir pour autant à mettre la recherche au service de l'action.

La deuxième lecture à donner de cette expression découle de la nécessaire inscription de la comptabilité dans son contexte, en ce qu'elle est appliquée au sein d'entités l'utilisant et la

forgeant tout à la fois. « *Action* » devient alors l'affirmation que ce sujet ne saurait être considéré sur un strict plan théorique, indépendamment de son expression effective. La mise en œuvre des schèmes comptables aboutit à leur spécification locale, en fonction des caractéristiques de l'organisation enserrant ce système. L'insuffisante prise en compte de cette dimension obère dans une large mesure l'intérêt et la pertinence du corpus théorique actuel : « *Accounting as currently practised, and its historical development, highlight the evolutionary and contingent nature of the subject in a way that is invariably absent from the manuals of received knowledge.* » (Hopwood, 1977b). Parce qu'immanente, cette technique s'enrichit du monde dans lequel elle est appliquée. L'actualité de la comptabilité gît d'abord dans l'actualisation du réel par la représentation qu'elle en donne.

Derrière l'expression « *accounting in action* » doit donc être lue une double invitation, visant à étudier les notions d'« action de la comptabilité » et de « comptabilité dans l'action ». Les deux aspects sont d'ailleurs intimement liés, puisqu'il ne saurait y avoir de changement sans contexte ou d'organisation comptable immobile. Hopwood place ces principes au cœur de son agenda de recherche : « *We have few insights into those organizational factors which might have stimulated accounting change, the relationships which accounting has to other organizational practices and processes and the organizational consequences which accounting might and does have.* » (Hopwood, 1983). Ce besoin sera également exprimé avec vigueur au terme de la première série d'éditoriaux programmatiques : « *Emerging complexities of the relationship between research and practice in societies are now explicitly recognised to be at the very least of a pluralistic nature. [...] there is an urgent need for accounting academicians, possibly with the help and advice of other social scientists, to gain a surer understanding of the complexities involved and the issues at stake.* » (Hopwood, 1978a). La présence institutionnelle au sein d'*Accounting, Organizations and Society* d'un « *Action forum* » est symbolique à cet égard de la volonté d'instituer ou de développer la convergence entre ces deux sphères. Il n'y a pas divorce sans espoir de réconciliation entre technicité comptable et recherche. Simplement, l'examen de questions spécifiques (normalisation par exemple) a pour effet de mettre en évidence l'infini diversité des pratiques, et partant le caractère profondément irréductible de la comptabilité aux débats sur la recherche d'une solution unificatrice. On ne saurait pertinemment séparer l'approche théorique ou technique des conditions sociales de son application « *For whilst attention still has to be given to the logical and theoretical properties of different accounting alternatives, the move from the world of truth has resulted in at least equal consideration being given to the likely range of their consequences for human choice and action.* » (Hopwood, 1978b). Il s'agit là d'une condition essentielle pour satisfaire la volonté d'instituer une communication, sans lien de subordination, entre la recherche et la pratique comptable et cela conditionne sa crédibilité opérationnelle « *for without this the researcher is in danger of serving as a rather detached, but hopefully high level, technician rather than a person with an explicit understanding of the accounting process that is substantially beyond what is currently implicit in practice.* » (Hopwood, 1978a). S'il est vrai que ces problématiques ont rencontré dans un premier temps un écho limité dans leur communauté d'origine, ce mouvement bénéficie néanmoins du soutien apporté par l'arrivée de chercheurs issus d'autres sphères. Un intérêt similaire doit être favorisé du côté des praticiens, afin de leur permettre de prendre conscience du rôle que pourrait jouer la recherche dans une arène de la pratique comptable où les rapports de pouvoir et d'influence sont de plus en plus marqués. Une formule lapidaire résume l'intérêt majeur

que place Hopwood dans cette convergence : « *theory can enlighten practice and practice can enliven theory.* » (Hopwood, 1977a).

Une telle optique place ou est susceptible de placer au centre de la démarche le chercheur-praticien, l'observateur participant, dont l'étroite intimité avec la pratique et les perspectives théoriques va autoriser le déploiement d'une recherche fondée sur une observation conceptuellement structurée de la comptabilité telle qu'elle se fait. C'est une telle approche, adossée à une présence effective à cette technique au sein d'établissements de crédit parallèlement à une insertion dans la pratique académique, que nous allons maintenant tenter.

## 2. Les fondements de la connaissance par l'action

Un champ sémantique commun (action, acte, actualisation) témoigne de la proximité conceptuelle de la démarche d'Hopwood et des réflexions philosophiques sur la structure hylémorphique et les schémas d'individuation. Défendant l'étude de l'expression de la comptabilité dans son contexte, Hopwood s'insère dans une longue lignée philosophique, visant à accorder un droit de primauté à l'individu, à l'existence, sur les formes substantielles. Une des expressions de la justification fondamentale de cette précellence octroyée à l'action peut être trouvée dans une démarche ontologique, qu'exprime par exemple le premier principe proposé par Collin pour distinguer acte et puissance (1950, p. 106) : « *La puissance n'est intelligible et ne peut être définie que par l'acte. En effet, on ne sait ce dont est capable un être que par les actes qu'il produit ou qu'il reçoit.* » L'observation de la pratique comptable est le lieu d'appréhension de son actualité, et donc de son intelligibilité. Il n'est que de peu d'apport de s'intéresser à ce que la comptabilité pourrait ou devrait être, et les efforts doivent être consentis bien davantage sur son expression effective. La primauté accordée à l'acte d'exister sur l'essence n'a au demeurant rien de spontané. S'attacher ainsi d'abord à l'étant oblige à accorder un statut particulier à l'émergence au sein du réel, reflet de la prééminence décernée à l'existence, en tant qu'elle seule permet l'appréhension des essences. Au demeurant, cette distinction entre essence et existence s'avère largement artificielle et opérée pour les besoins du raisonnement, dans la mesure où elle sous-tend une séparation qui n'a pas lieu d'être. En effet, sans l'existence, il n'est pas d'essence possible. L'étant n'est qu'en tant qu'il existe et il n'est pas possible d'étudier l'essence indépendamment de son actualisation, car elle n'est essence que dans la mesure où elle est en puissance d'exister. La réalité n'est pas la composition des deux, la réalité est l'existence d'étants qui ne peuvent se concevoir sans leur acte d'exister, fondamental à leur être, en ce sens que l'existence ne saurait être vue comme un accident, au sens ontologique, de l'essence<sup>1</sup>. L'acte constitue, du fait de cette orientation, le centre nécessaire de l'attention. En effet, c'est par lui que la *quiddité* accède au *id quod est*, que l'essence émerge à l'être ; l'examen de la réalité amène ainsi nécessairement la question de l'acte constitutif, coextensif, de et à celle-ci.

Cette question des modalités de l'émergence existentielle de l'individu va être posée par Simondon, dans sa critique du schéma hylémorphique traditionnel (Simondon, 1995). Celui-ci souligne en effet que même si la forme et la matière sont posées comme le substrat du futur *ens*, ils ne suffisent néanmoins pas à insuffler l'existence à leur composition. Ils sont en revanche généralement considérés comme constituant le support d'un principe

---

<sup>1</sup> L'accident est philosophiquement soit « ce qui peut avoir lieu ou disparaître, sans destruction du sujet », soit « tout ce qui arrive d'une manière contingente ou fortuite » (Lalande, 1926, p.13).

d'individuation, dont la localisation reste problématique, car il faut bien selon ce schéma le chercher soit dans la matière soit dans la forme, sans cependant qu'il soit possible d'opérer cette affectation. Ce principe d'individuation planant sur les eaux pour amener à l'existence la potentialité d'une matière pénétrée par une forme et constituer ainsi l'individu rejette dans l'ombre le déroulement même de cette opération séminale, pourtant au centre de la constitution de la réalité. Sur elle Simondon veut désormais concentrer la lumière, en « *considérant comme primordiale l'opération à partir de laquelle l'individu vient à exister et dont [le principe d'individuation] reflète le déroulement, le régime et enfin les modalités dans ses caractères.* » (Simondon, 1995, p. 22). L'individu voit dans ce schéma sa position relativisée, dans la mesure où il ne constitue plus l'être en soi, mais l'être en une de ses phases, dans une des modalités d'expression possibles de ses potentialités. Il ne faut pas voir le processus de venue à l'être, l'ontogenèse, comme un aboutissement par lui-même, n'intervenant que de manière circonscrite et ponctuelle. L'advenir est une dimension de l'individu, et c'est borner indûment celui-ci que de ne pas reconnaître que l'actualisation est inhérente à son existence, au même titre que ses composantes hylémorphiques : « [...] *il est aussi possible de supposer que le devenir est une dimension de l'être, correspond à une capacité que l'être a de se déphaser par rapport à lui-même, de se résoudre en se déphasant [...]* » (Simondon, 1995, p. 23). Dans cette perspective, l'émergence à l'existence consiste à structurer l'individu par rapport à son milieu, à le lier à celui-ci, résolution transitoire des tensions en présence au stade pré-individuel, qui se dissolvent sans disparaître dans les phases de l'être constitué. Simondon distingue ainsi l'être, « *système tendu, sursaturé, au dessus du niveau de l'unité, ne consistant pas seulement en lui-même [...]* » (Simondon, 1995 ; p. 23) de l'individu, caractérisé par son unité, comme lieu d'apaisement des tensions préexistantes. Mais ce dernier n'est qu'une des phases, une des actualisations possibles de cette résolution, dans l'attente d'un nouveau déphasage, saut quantique selon les termes de Simondon, facteur d'un nouvel équilibre. Ces équilibres successifs, qualifiés de ce fait même de « *métastable* », sont marqués par la présence en leur sein d'une énergie potentielle.

Parce que la comptabilité ne saurait être considérée comme un système clos et immobile, parce que son incarnation ponctuelle constitue le lieu transitoire de résolution des tensions, cette métastabilité lui est également consubstantielle. Le changement comptable en est l'expression la plus directe. A l'instar de la démarche proposée par Simondon (1995), il faut désormais entrer dans l'atelier, voire dans la brique en train d'épouser les formes de son moule et de se constituer à la cuisson, pour saisir l'être dans sa double dimension d'individu et de devenir, que la relation, part constitutive de l'être, autorise. Simondon appelle cette démarche de ses vœux, même s'il en reconnaît les limites : « *Le schéma hylémorphique correspond à la connaissance d'un homme qui reste à l'extérieur de l'atelier et ne considère que ce qui y entre et ce qui en sort ; pour connaître la véritable relation hylémorphique, il ne suffit pas même de pénétrer dans l'atelier et de travailler avec l'artisan : il faudrait pénétrer dans le moule lui-même pour suivre l'opération de prise de forme [...]* » (Simondon, 1995 ; p. 44). La proximité théorique entre la démarche hopwoodienne et l'ontologie de Simondon est confirmée par l'attention que celui-là porte aux liens réciproques entre la comptabilité et son environnement, avec l'apparition, sous une forme voisine, de cette même notion de relation : « *La comptabilité constitue d'abord un système humain, organisationnel et social. Parce que des enjeux de cet ordre sont à l'œuvre, elle doit être vue comme un événement contingent et local, inséré dans une organisation qui l'influence et la détermine et sur laquelle elle est susceptible selon toute vraisemblance de peser à son tour [...]* » (Lefrancq, 2004 ; p. 300). Il

ne s'agit donc pas d'identifier une essence de la comptabilité, une forme ultime attendant une matière adéquate pour advenir, mais l'expression de cette combinaison au travers de systèmes identifiés et de relations mutuelles avec l'environnement. La comptabilité ne peut pas exister en soi, indépendamment des contingences de son exercice quotidien, car l'individu « *n'est pas un absolu, mais une réalité qui correspond à un certain état d'équilibre, en général métastable, et fondé sur un régime d'échanges entre les différents ordres de grandeur qui peut être modifié soit par le devenir interne, soit par un événement extérieur apportant une condition nouvelle au régime interne* » (Simondon, 1995, p. 148). Dès lors, ces individus comptables ne sont pas perçus dans une intangibilité factice et largement illusoire, mais doivent être abordés dans l'expression quotidienne de leur évolution, de leur changement, intervenant soit sous une pression interne, dont les tensions irrésolues témoignent de l'existence de rapports demeurant en puissance, soit sous l'influence de phénomènes extérieurs, rompant à un moment donné la métastabilité du système individué par l'apport d'une nouvelle condition de milieu. De fait, il y a un lien étroit entre individuation et changement, lien que Simondon met d'ailleurs en avant lui-même : « *le devenir d'un système est la manière dont il s'individue, c'est-à-dire dont il se conditionne lui-même selon les différentes structures et opérations successives par lesquelles il se réverbère en lui-même et se déphase par rapport à son état initial [...]* » (Simondon, 1995, p. 146). La pratique comptable n'est pas immuable, mais au contraire en perpétuelle actualisation, en déphasage. L'avantage inestimable qu'à le chercheur en sciences de gestion, c'est sa capacité à ouvrir la porte de l'atelier, à y rentrer ; non content de mouler lui-même la brique, il peut même se placer au cœur de l'objet qu'il contribue à forger. Cette position privilégiée au regard des besoins épistémologiques formulés par Hopwood et des prescriptions simondoniennes constitue un argument incontestable en faveur d'une approche par l'observation participante, pleinement cohérente avec le cadre heuristique et théorique utilisé. Il est de ce fait légitime et possible de centrer notre attention sur le processus d'individuation, processus par lequel l'individu s'actualise dans un mouvement coextensif à son existence, plutôt que sur un état ponctuel et nécessairement transitoire du système, au travers duquel l'absence de prise en compte des potentialités occulte une dimension essentielle.

### **3. Les lieux de la connaissance**

Quels sont les contextes dans lequel cette démarche a pu être déployée ? Il s'agit de trois cas différents, mais tous liés à la comptabilité des opérations de marché et à son évolution. Le premier (Cas A) est celui du traitement d'opérations intervenant dans le cadre de produits d'épargne largement diffusés ces dernières années sous le nom de « produits structurés ». Leur prise en charge était essentiellement manuelle, en raison plus particulièrement des principes que l'établissement concerné avait choisi d'appliquer pour en appréhender le résultat. Par contraste, bien qu'intervenant dans le même contexte institutionnel, le deuxième (Cas B) concerne le traitement d'opérations de marché pour compte propre ou de tiers, indépendamment de tout montage particulier. Enfin, au sein d'un dernier établissement, le troisième (Cas C) recouvre les transactions initiées par une banque de gros. Celles-ci, pour compte propre par destination, sont également, dans les cas qui nous intéressent, mises en place dans le cadre d'opérations complexes faisant intervenir une multitude de transactions individuelles. Ces trois milieux comptables ont été confrontés à des changements d'une



certaine ampleur à chaque fois, ne serait-ce que sur le plan conceptuel. Notre situation d'observateur-participant a permis de suivre ces évolutions et d'intervenir dans ces processus, dont les différences apparaissent frappantes, alors même qu'ils concernent tous les trois des opérations similaires. Les deux premiers phénomènes vont servir d'états à notre schéma théorique, dans la mesure où leur déroulement intervient selon des modalités diamétralement opposées, alors même qu'il s'agit *in fine* de prendre en charge des opérations comptablement sinon financièrement très voisines, et cela au sein d'une même banque. Le troisième cadre d'observation offre l'occasion d'une confrontation du schéma heuristique ainsi élaboré dans un contexte différent, car si le sous-jacent est similaire, il présente un degré de complexité supérieur et concerne un nouveau terrain institutionnel.

Le Cas A se caractérise par une rupture administrative, l'incapacité d'un service administratif à traiter ponctuellement les nombreuses opérations qui étaient de sa responsabilité. Cette situation difficile ne saurait être rattachée à une cause unique et se trouve bien davantage au débouché d'un ensemble de facteurs plus ou moins lointains, liés les uns aux autres, au premier rang desquels se trouvaient néanmoins l'évolution des pratiques de gestion et un accroissement notable de la volumétrie. A l'issue de cette période difficile, les modalités de traitement des montages ont été remises en cause pour plusieurs motifs, en arguant plus particulièrement de leur inadéquation à l'évolution de l'activité d'une part, de la difficulté de les prendre en charge de manière automatisée de l'autre. Les nouveaux besoins nés d'une restructuration des modalités d'intervention et la nécessité d'offrir une réponse pratiquement adaptée et pérenne aux volumes croissants à absorber guidaient donc la démarche de changement, du moins en apparence, et comme Latour (2001), nous croirons les acteurs. La discussion s'est rapidement cristallisée autour de l'outil de gestion des opérations structurées, dont les caractéristiques étaient présentées comme normatives par l'une des troupes en présence, et inadéquates aux besoins comptables par l'autre. Au total, au terme d'une discussion étalée sur plus d'un an, de multiples atermoiements et de la mise en scène de nombreux acteurs sur l'arène sociale du changement comptable, le *statu quo* a prévalu, et le processus incriminé n'a pas évolué.

Par contraste, le Cas B offre l'exemple d'un changement comptable ayant effectivement débouché. Il est intervenu au cours d'une migration informatique à l'occasion de laquelle l'ensemble du plan de comptes et des schémas ont été remis en cause. A la différence du premier cas, la discussion s'est cantonnée aux participants à la définition technique des modalités de prise en charge, à savoir le back-office et comptabilité générale, à l'exclusion d'autres groupes de représentation. Les modifications envisagées ont finalement été apportées, sans que le sujet quitte jamais la seule arène technique.

Un changement raté et conflictuel dans un cas, dans l'autre une évolution réussie et à strictement parler n'ayant pas soulevé d'intérêt en dehors du cercle étroit de ses utilisateurs réguliers ; la profonde hétérogénéité des résultats ne pouvait s'expliquer ni par le contexte institutionnel, voisin, ni par les opérations concernées, comptablement similaires. L'intimité qui fut la nôtre avec le processus de changement a permis de proposer une interprétation de ces différences. Sans ce positionnement d'observateur-participant, la tentation de la construction d'une explication strictement sociologique aurait certainement prévalu, afin de mettre en évidence la complexité du réseau d'acteurs, la manière dont la participation à la représentation proposée avait été organisée par la mobilisation plus ou moins réussie de ressources extérieures au seul cercle des parties prenantes. Il ne s'agit certes pas de nier l'intérêt d'une telle démarche, mais de tenter de dépasser ce qu'elle a d'incomplet du fait de

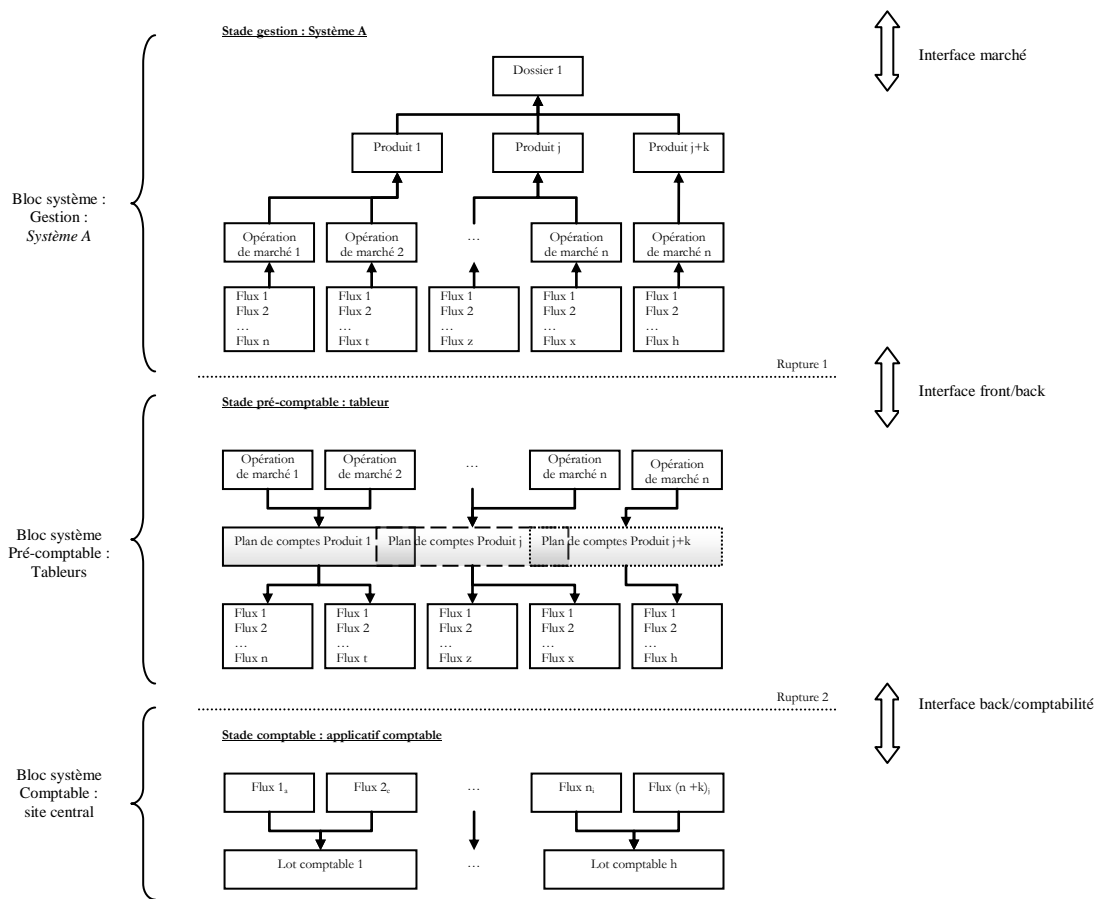
son statut d'extériorité irréductible par rapport au processus. A simplement assister à la représentation, on constate de fait que certains groupes ont un pouvoir d'influence plus important et parviennent à faire prévaloir ce qu'ils considèrent comme leur intérêt dans le champ du comptable. Mais la connaissance ainsi acquise ne parvient pas à échapper au reproche de tautologie. Certains protagonistes ont été défaits parce que sur ce champ de bataille leur armée était plus faible et son approvisionnement moins bien organisé ; certes, mais pourquoi l'espace du changement comptable a-t-il constitué dans un cas un champ de bataille, et dans l'autre une zone d'arbitrage ne méritant pas d'investissement particulier ; pourquoi les seuls arguments techniques n'ont-ils pu prévaloir pour l'un alors que pour l'autre toute discussion était tranchée par le recours à quelques manuels de référence ou aux possibilités techniques de l'outil. Justement, cet outil autour duquel s'est cristallisé la discussion pour les produits structurés, et qui constituait à l'inverse un donné fondamental et non discuté dans le cas des opérations de marché, offrait un terrain d'exploration susceptible de permettre l'émergence d'autres hypothèses explicatives.

L'outil comme lieu d'exploration a vu son rôle dans l'élaboration de la connaissance sur le processus de changement comptable confirmé par les modalités du déroulement de celui-ci tel qu'il a pu être observé dans le Cas C. Dans ce dernier contexte, une évolution très profonde a été envisagée, la mise en place d'une comptabilité pour compte de tiers, au sein d'un établissement ne pratiquant en raison de son activité qu'une comptabilité pour compte propre. Son développement a donné lieu à des échanges d'une grande densité et intensité, et qui ne s'est pas cantonné au cercle relativement étroit des seules parties strictement intéressées à son déploiement technique (back-office, comptabilité centrale). Pourtant, tous les ingrédients d'une évolution dans le contexte apaisé du Cas B semblaient réunis, et en particulier son occurrence dans le cadre limité de services techniques et autour d'un système ne suscitant pas la discussion. Mais justement, ce dernier système présentait des différences majeures de structure par rapport à celui utilisé dans le Cas B, ce qui confirmait sa place centrale dans le déroulement du processus de changement et partant dans le questionnement issu de l'observation de la pratique. Dans cette perspective, le système devient un acteur du changement social, un acteur non-humain, au même titre que les multiples individus croisés jusque là. L'explication sociologique est insuffisante, car « *Les hommes ne sont pas "entre eux" dans la société [...]* » (Latour, 2001 ; p. 62). De la même manière qu'il faut inclure les microbes dans l'effort de compréhension du pastorisme, le système d'information ne peut être séparé de la pratique effective de la comptabilité, observation ressortant des contacts avec l'*accounting in action*. Le constat d'obsolescence formulé sur une pratique ou un système est le fruit d'un rapport social à cet objet, mais tant que le seul mode d'accès à la connaissance sur lui sera d'endosser les propos émis par certains acteurs dans le contexte de leur insertion individuelle pour les transposer dans la sphère rationnelle de l'explication, rien n'aura été dit ; comme rien n'aura été dit au demeurant par la seule affirmation qu'il s'agit là d'un jugement socialement conditionné. Le fait seul demeure que ce qui avait semblé adapté pendant une longue période se retrouve brusquement placé au banc des accusés, que la boîte noire informatique a été brutalement ouverte pour remettre en cause son contenu. Au total, il s'agit donc de trouver une caractérisation des systèmes d'information, qui permette de distinguer les trois objets informatiques rencontrés et leur influence sur le déroulement du changement.

## 4. Informatique et changement comptable

Un applicatif appelé *Système A* constitue le cœur du système informatique des produits structurés. Autour de lui s'organise une multiplicité de composantes dans des rapports d'alimentation ou de dépendance plus ou moins hétéroclites.

**Schéma n°1 : Schéma du système des produits structurés**



La machine comptable est visiblement scindée en trois blocs distincts et deux interfaces. Le premier d'entre eux correspond à un stade de gestion, et repose pour l'essentiel au moins sur le *Système A*, système dédié aux produits structurés ayant été au cœur des discussions (Cf. *Supra*) ; un deuxième bloc, pré-comptable, est articulé autour de tableurs permettant la transcription des opérations unitaires en un ensemble de flux positionnés dans des comptes individuels identifiant à la fois le poste comptable et le montage ; enfin intervient un stade comptable à proprement parler, qui est celui de l'insertion des flux au fur et à mesure de leur échéancement temporel dans le site central de l'établissement. Dans la mesure où la création des opérations de marché intervient au sein du *Système A*, il convient dans les faits de rajouter une troisième interface, qui est celle du positionnement de ces dernières dans ce premier applicatif. Ces trois interfaces, ainsi constituées entre le marché et les différentes strates de gestion et de comptabilité, présentent une caractéristique commune, celle de leur « humanité », dans la mesure où elles requièrent l'intervention d'un opérateur, dont la relation à son objet sera à chaque fois différente et constituera désormais l'objet de nos investigations.

#### **4.1. Le lien entre le back-office et le marché**

La première d'entre elles a pour objet la création des opérations de marché dans le *Système A*. Il s'agit là de transposer les données de la négociation effectuée pour permettre sa prise en charge. Leur positionnement est facilité d'une part par le choix dans une liste limitative des possibilités ouvertes, d'autre part en raison du faible nombre d'informations nécessaires. Cette interface opère donc non seulement entre un utilisateur et sa machine, mais entre celle-ci et le marché d'une part, entre le négociateur et les services assurant la prise en charge des transactions d'autre part. C'est cette saisie qui servira, ou devrait servir de point de référence quand la contrepartie communiquera son interprétation de l'opération, afin de garantir leur commensurabilité, et partant la possibilité de s'appuyer sur cette translittération administrative commune pour les échanges futurs. Ce point du *Système A* est donc en contact avec une galaxie plus ou moins lointaine d'intervenants, internes ou externes, au sein de l'établissement lui-même ou d'entités tierces.

L'espace entre la première et la deuxième interface n'est pas vierge, mais occupé par un grand nombre de tâches visant à transformer les informations ainsi positionnées pour leur permettre de subir un traitement administratif et comptable. Il s'agit pour l'essentiel de les découper en flux, qui matérialisent les futurs échanges monétaires, puis de les agréger en produit et dossier afin de permettre un calcul et un suivi de la rentabilité du produit structuré. Ces opérations requièrent des interventions humaines ou informatiques, que nous ne détaillerons pas ici.

#### **4.2. Une interface de rupture**

La deuxième grande interface apparaît comme une rupture dans cette chaîne de production de flux ou de montages. Elle se caractérise en particulier par son indépendance relative du premier bloc de gestion. En effet, s'il semble que les opérations, entité comptable de base en première analyse, doivent nécessairement se retrouver des deux côtés de la rupture, ce lien est relatif à deux titres. Tout d'abord, il n'y a pas de rapport de temporalité nécessaire entre les deux niveaux, et le deuxième peut, et est de fait souvent achevé avant que le premier ne soit complété. Par ailleurs, il peut y avoir divergence entre les opérations nécessaires pour la gestion et celles dont la comptabilité sera issue. De fait, les finalités du *Système A* étant essentiellement orientées vers le suivi de gestion (résultat économique et non comptable, échéancier des flux à ordonnancer en particulier), il n'y a pas en son sein de statuts qui permettraient de distinguer les opérations porteuses d'événements comptables des autres. Dès lors, faute de statut comptable défini dans cet applicatif, il ne peut y avoir d'opération « non comptable », et les deux premières strates identifiées, correspondant aux niveaux de gestion et pré-comptable, engageant des outils distincts, sont irrémédiablement séparées. Les opérations du *Système A* ne sont pas comptables, et ne peuvent donc en cela être rattachées simplement à leur traitement au cours de l'étape suivante.

Cette déchirure au sein de la machine globale des produits structurés peut être analysée autour de trois axes, respectivement en termes de non-continuité systémique, de non-dépendance et de non-convergence. Cette triple discontinuité fragilise l'ensemble nécessaire à la comptabilité, et réduit l'endo-consistance du système (Lévy, 1992). Cette dernière sera en effet d'autant plus forte que la machine sera portée par un système unique, facilitant sinon garantissant la continuité de la prise en charge. L'interface opératoire est par essence une fragilité, même si elle peut dans certains cas être palliée, et s'impose à ce titre en tant que première, car plus immédiate, atteinte à l'intégrité potentielle du dispositif comptable, sous le

nom de non-continuité systémique. Relevons toutefois que cette unité applicative ne constitue pas une fin en soi ou même un critère univoque. Ainsi en va-t-il pour le *Système A*, au sein duquel et en dépit de la continuité qu'il offre apparemment, l'endo-consistance est limitée par l'existence d'étagements internes redondants voire disparates. A un niveau moins direct, la cohésion doit également être assurée par la dépendance réciproque des éléments véhiculés, permettant de garantir que leur statut est homogène au sein de la machine. Si localement un changement d'état intervient, sans que cette information ne soit disponible par ailleurs, alors même que sa présence serait potentiellement nécessaire, l'indépendance mutuelle est susceptible de déboucher sur des contradictions en raison d'une insuffisante causalité interne. La non-convergence est l'expression sur un autre plan de cette insuffisance essentielle de la charpente systémique. En effet, alors que la non-dépendance se caractérise par une incohérence de statut sur un élément homogène, la non-convergence est quant à elle la présence au sein de la machine de différentes interprétations d'un même événement sous le même rapport. Il ne s'agit en aucune manière de prétendre qu'une seule catégorie d'objets est envisageable, et que la mono-potence de la machine est une condition nécessaire de sa survie. En revanche, s'il est possible que considéré sous les mêmes finalités un objet puisse offrir deux vues différentes, la non-convergence remet en cause l'existence du système lui-même, puisqu'il entre en contradiction avec les caractéristiques premières de l'individu qu'il supporte. Cette discontinuité entre des éléments en apparence proches a été illustrée par Serres (1992) « *Si vous prenez un mouchoir et que vous l'étalez pour le repasser, vous pouvez définir sur lui des distances et des proximités fixes. Autour d'une petite roue ronde que vous dessinez au voisinage d'un lieu, vous pouvez marquer des points proches et mesurer, au contraire, des distances lointaines. Prenez ensuite le même mouchoir et chiffonnez-le, en le mettant dans votre poche : deux points très éloignés se trouvent tout à coup voisins, superposés même ; et si, de plus, vous le déchirez en de certains endroits, deux points très rapprochés peuvent s'éloigner beaucoup.* » (Serres, 1992 ; pp. 92-93). Cette présentation est caractéristique d'une conception non linéaire des objets, respectueuse de l'enchevêtrement du réel. La comptabilité dans son expression effective, « *accounting in action* », ne constitue pas un espace topologiquement simple et les outils qui la supportent ne sont pas, dans le cadre qui nous intéressent en tous les cas, de stricts médiateurs techniques transparents ou simplement translucides. La suite de transactions débouchant sur un enregistrement comptable n'est linéaire qu'en apparence, et l'opération d'origine n'est en rien portée sur le long fil tissé par un ensemble de dispositifs imbriqués. La toile qu'ils jettent sur l'activité comporte plis et déchirures et de cet enchevêtrement découlera la diversité dans le récit du changement. L'état pré-comptable est en outre un espace de liberté tout particulier. En raison de l'absence de support technique structurant, et de l'utilisation de simples tableurs, la marge de liberté laissée à l'opérateur individuel est considérable. A ce niveau la machine comptable est bien davantage un individu utilisant les potentialités plurivalentes de la feuille et du crayon modernes que constituent les tableurs pour écrire, décrire, ce que doit être la comptabilité d'un montage. En première analyse, on pourrait voir là le moment très précis et très ténu de l'incarnation comptable du produit, lors de la transcription des opérations sur les comptes accueillant leurs flux individuels<sup>2</sup>. Avant, il n'y avait pas de comptabilité autre que potentielle et approximative, dans l'échéancement des flux élaboré à grand frais au sein du *Système A*. Après, il n'y a plus, ou pas encore, de comptabilité en action, car elle est figée dans sa forme,

---

<sup>2</sup> Les opérateurs positionnent *a priori* et jusqu'à l'échéance du produit l'ensemble des événements comptables individuels, sur des comptes « en T » tracés sur un tableur.

et ne jaillira à nouveau qu'au stade suivant, ou lors d'une modification du document *princeps* ainsi créé. La comptabilité s'actualise d'abord au moment du choix des comptes et de leurs numéros, de l'inscription physique du balancement débit/crédit à chaque date d'événement. La matérialité particulière de l'action dans ce contexte particulier, puisqu'elle est le fruit de la seule main humaine, offre une vue unique sur ce qu'il nous faut appeler un premier acte comptable, et là se situe l'objet d'étude appelé par Hopwood de ses vœux. Avant, il n'existe pas, et après le voilà dépourvu de toute potentialité car stabilisé de manière définitive, au moins tant qu'une nouvelle intervention n'est pas nécessaire. C'est en cela d'ailleurs que nous ne pouvons parler ici que de première phase d'actualisation comptable, certains caractères essentiels, au premier rang desquels la permanence, restant absents de cette étape.

Le rôle du système dans ce processus de venue à l'existence a été mis en évidence par Lévy (1987), dans le cadre particulier de l'activité artistique « [...] *la médiation de logiciels instaure une relation dite interactive entre les propositions de l'auteur et l'utilisateur du terminal de consultation : celui-ci actualise (amène au jour) à son gré une ou plusieurs manifestations du modèle enregistré dans le système.* » (Lévy, 1987 ; p.61). Il souligne ainsi une caractéristique essentielle des progiciels, celle d'être toujours *déjà-là*, et en dépit de cette présence de rester dans un état de pure potentialité tant que les instructions codées les constituant ne se déploient pas dans le champ des opérations qui leur est ouvert. Sans flux initié par l'artiste ou l'interprète, il reste en effet inerte, et le redevient aussitôt celui-ci transmis. Le progiciel n'est que dans la transformation, l'émergence de l'instruction traitée. Ces caractéristiques ne sont pas liées à la production artistique abordée par Lévy, mais apparaissent coextensives à la présence même de ce support informatique. La comptabilité est en action aussi parce que l'action (la pratique) nous apprend que son mode d'existence est l'actualisation toujours répétée selon un vecteur technique désormais indissociable de son mode d'être, tant il est vrai que le support informatique est coextensif à sa pratique effective.

### **4.3. De la fluidité à la stabilité**

Dans notre cas particulier cependant, la labilité particulière du support (tableur) confère un statut intermédiaire aux opérations ainsi traitées, dans la mesure où elles peuvent être modifiées, contrairement aux règles habituelles qui interdisent de renvoyer au néant une écriture après son actualisation. Il ne peut normalement y avoir en comptabilité ni effacement ni destruction, seulement contrepassement ou extourne, donc nouvel acte comptable dont les effets superposés à un acte antérieur s'annulent, en un jeu particulier d'action et de réaction. Nous nous situons donc à un stade pré-comptable, en raison de l'incomplétude irrémédiable de son produit, que l'interface suivante va définitivement figer. Formulé différemment, l'utilisation du tableur se caractérise par l'irruption de la virtualité en sus des possibles au milieu du champ comptable. Cette distinction est également proposée par Lévy (1987), lorsqu'il distingue ce qui émerge de la programmation préalable, même de manière imprévisible, et ce qui jaillit à sa périphérie, « *Même s'ils n'ont pas explicitement été prévus par le programmeur, même si leur occurrence dépend de la réception par le système de messages indéterminés, les possibles sont enveloppés dans l'unité du modèle. Ils sont déductibles, en droit, de la série des déterminations antérieures à leur actualisation. Le possible est déjà là dès l'avènement du système formel dont il est un des moments. Le virtuel, en revanche, fait irruption du dehors, jaillit d'un extérieur inassignable. Avant de se manifester au jour, il n'était déductible d'aucun système, ni contenu dans aucune combinatoire, ni réalisé sur quelque mode que ce soit.* » (Lévy, 1987 ; p. 66). Là réside une

différence fondamentale entre le tableur et l'applicatif comptable. Alors que celui-ci ne s'ouvre que sur un champ de possibles strictement encadrés, celui-là couvre une virtualité potentiellement illimitée tant qu'elle se situe dans l'espace de la feuille de calcul. La détermination comptable n'est qu'adventice dans ce cas, et de même qu'un registre peut tout accueillir, même si on le cote, paraphe et couvre de comptes, de même le tableur se vêt-il indifféremment des valorisations ou des écritures relatives au montage. Cet écart entre virtualité et possible creuse un hiatus entre les deux extrémités de la troisième interface, qui va en fait être le lieu de contact entre deux sphères éloignées. Afin de rendre possible ce lien, la première va être normalisée, et les numéros de comptes générés par l'application d'algorithmes élémentaires, les flux positionnés par des développements bureautiques avec un minimum d'intervention individuelle, du moins dans un premier temps : tout va être fait pour limiter le champ du tableur à un champ de possibles commun avec l'applicatif comptable, même si cette limitation est procédurale et non essentielle. A l'inverse, l'applicatif comptable va être utilisé dans ce qu'il a de plus virtuel, par la saisie d'opérations diverses et non l'utilisation de schémas comptables<sup>3</sup>. L'enregistrement de l'écriture parachève ici à proprement parler l'actualisation comptable. Certes au cours du stade précédent y avait-il comptabilité, dans la mesure où les flux en présentaient les caractéristiques élémentaires les plus essentielles que cela soit au fond (partie double) ou sur la forme (utilisation de comptes « en T », expression monétaire). L'intangibilité postérieure à l'enregistrement faisait cependant défaut. Cette étape préparait l'actualisation ultime au cours de la dernière phase de son déroulement. Celle-ci ne constitue que l'acquisition définitive d'une existence, définitive au sens où l'écriture saisie ne pourra plus être effacée sans laisser de traces. L'actualisation est alors parfaite, et l'écriture figée dans l'état qui sera celui dans lequel elle sera intégrée aux journaux et à la balance. L'existence comptable est donc acquise en deux temps, d'abord par une première projection sur un support multipotent mais orienté, le tableur, puis par advection du système comptable, dont il constitue le principal apport. La comptabilité ne saurait donc être localisée dans l'un ou l'autre système, tant il est vrai dans notre cas que les deux sont nécessaires à son émergence. C'est ce double processus de sélection puis d'inscription qui constitue l'acte comptable. La distinction doit en effet être faite entre le produit final, la composition d'un débit et d'un crédit formant une écriture équilibrée et définitive, et l'acte comptable, qui est le mécanisme débouchant sur cette écriture.

La comptabilité ne se réduit pas à un jeu de normes ou à des schémas, elle est d'abord incarnation de ceux-ci dans l'interprétation d'opérations individuelles, toujours réitérée mais aussi toujours différente. En effet, en dépit de la stabilité, toute relative d'ailleurs, du jeu normatif applicable, il y a perpétuelle évolution car son application intervient sur un objet différent, ouvert dans le cas étudié à la discrétion des multiples interprétations que l'étape pré-comptable laisse ouvertes. Acte comptable, mais acte ayant un mode d'agir spécifique, caractéristique de notre contexte d'observation, joignant une grande liberté préalable à une intangibilité acquise *a minima*, les contraintes à respecter étant des plus légères. Ce mode d'actualisation est irréductiblement lié à la nature et au fonctionnement du système d'information le supportant. C'est parce qu'il y a une étape de translittération pré-comptable, à laquelle succède une insertion manuelle ligne par ligne, que le champ des possibles est aussi vaste. Les seules contraintes sont véritablement la partie double et l'expression monétaire,

---

<sup>3</sup> Dans le premier cas, la saisie des comptes et des libellés est libre, bien qu'ils préexistent dans le système s'agissant des premiers. Le schéma correspond en revanche à un positionnement automatique d'écritures en fonction de caractéristiques génériques pré-établies et en nombre limité.

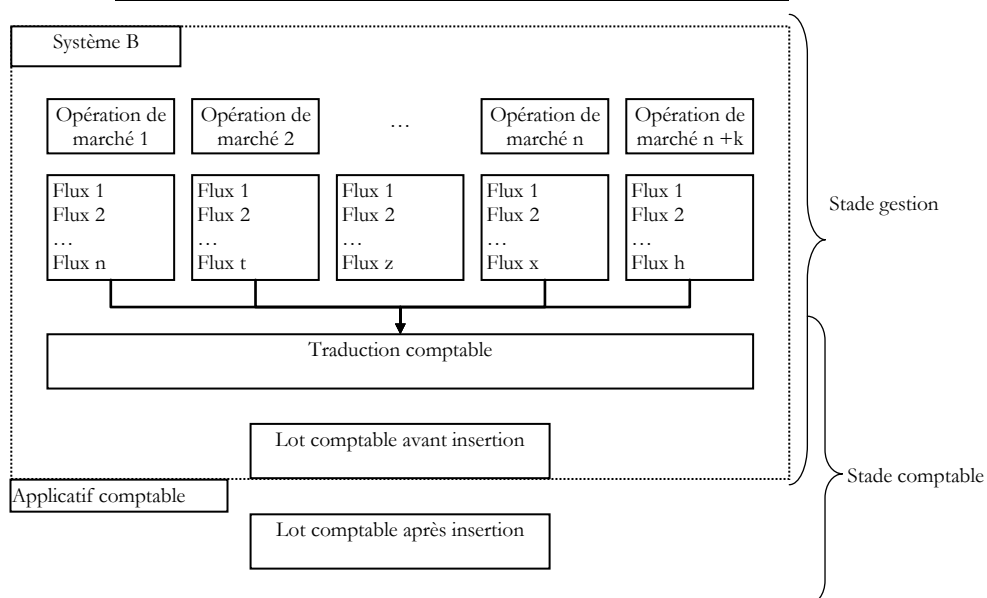
l'application du corpus normatif étant *in fine* laissée à la libre appréciation de l'opérateur individuel. L'analyse menée sur le cas des produits structurés a permis de mettre en évidence l'événement particulier que constitue cet acte comptable. La question se pose d'apprécier quel degré de singularité doit être attribué à ce phénomène, et dans quelle mesure il est susceptible d'apparaître dans des contextes différents. Est-il lié de manière indissociable à la nature du système local dans lequel il s'insère et a été étudié, ou peut-il être mis en évidence ailleurs ?

## 5. L'acte comptable au risque du système d'information

### 5.1. Un mode d'accès au comptable ontologiquement distinct

Le premier point de comparaison possible est offert par l'examen du Cas B, intervenant rappelons le dans le même établissement, caractérisé par la présence d'une seule rupture (Cf. Schéma n°2), d'une autre nature que celles observées jusqu'à présent.

**Schéma n°2 : Schéma du système des opérations de marché**



A l'instar de la démarche initiale observée pour les produits structurés, les opérations sont insérées dans l'applicatif (*Système B*) par les personnes les ayant négociées, afin de permettre leur prise en charge par les opérateurs administratifs. Cette saisie se déroule en apparence de la même manière que dans le *Système A*, si ce n'est que la liste des valeurs disponibles n'est pas extensible selon les mêmes modalités. Au-delà de cette observation, la différence fondamentale provient cependant davantage de l'absence de niveau pré-comptable, et partant de l'étroite imbrication entre les strates de gestion et de comptabilité. La saisie par l'opérateur de marché va entraîner le positionnement d'un ensemble de flux échéancés, dont les caractéristiques sont exhaustivement connues ou déterminables<sup>4</sup> dès cette date. A la différence du mode de fonctionnement instauré dans le cas des produits structurés, le lien qui est noué entre l'opération, les flux et l'écriture comptable est continu et sans rupture. En effet, toute modification de la première passe nécessairement par une réécriture des flux afin d'en intégrer

<sup>4</sup> Si toutes les valeurs ne sont pas disponibles (taux révisables avant reset, taux post-déterminés par exemple), les règles applicables pour leur constatation sont néanmoins définies dès cet instant initial.



les impacts. Cette modification n'est possible que si la comptabilité n'a pas été réalisée au préalable. Dans le cas contraire, la modification passe par une extourne de l'ensemble des écritures au journal antérieurement positionnées. De cette articulation découlent dans le cas des opérations de marché interdépendance et nécessaire compatibilité, alors qu'il y avait absence de rapports de dépendance entre les opérations du *Système A* et celles du tableur, puis entre ces dernières et celles enregistrées en comptabilité. A cet égard, les principes de dépendance et de convergence sont tous les deux respectés, puisqu'il y a connexion univoque entre l'opération saisie, les flux positionnés et la comptabilité générée. Tout se passant au sein de *Système B*, il y a également continuité systémique. Le tissu comptable est continu et sans rupture, et si des plis existent, mettant en contact les opérateurs administratifs et le marché, ils sont tracés sur une trame sans déchirure.

Cette continuité entre l'opération et sa traduction comptable est coextensive à la nature et au mode de fonctionnement de l'outil supportant le processus d'enregistrement. En effet, la conception et la gestion d'une transaction s'articulent autour d'un échancier de flux, découlant sans intervention directe des caractéristiques saisies sur la négociation. Concrètement, l'acte de « valider », terminologie exacte employée d'ailleurs, va entraîner sans autre intervention la création de ces événements. Leur cohérence avec l'opération est assurée de manière permanente, par l'exigence de renouveler la validation en cas de modification, ce qui fera évoluer en conséquence les caractéristiques à ajuster. Ces flux vont servir à l'élaboration de la comptabilité, par l'application d'un certain nombre de règles préalablement établies de manière univoque. *A priori* est défini un ensemble de critères mutuellement exclusifs<sup>5</sup>, présenté sous forme matricielle, et qui est la traduction informatique d'un arbre de choix ne pouvant être parcouru que selon une seule voie pour chaque situation initiale. Ainsi une même famille d'opérations est-elle justiciable de différents modes comptables, mais à une opération individuelle ne correspondra qu'un nombre limité d'événements (débit/crédit), dictés par ses caractéristiques individuelles. Le système opère une véritable traduction des données de l'opération saisie, dont certaines sont signifiantes, pour aboutir à son appréhension comptable, selon un processus proprement algorithmique « *Un algorithme est une suite finie (car il faut que le calcul ne soit pas infini, aboutisse à un résultat) et ordonnée (convenablement disposée de façon à aboutir au résultat voulu) de règles (ou d'instructions, ou d'opérations) en vue de résoudre une classe de problèmes (de réaliser un certain type de tâches et non pas un problème ni une tâche).* » (Lévy, 1987 ; p. 74). L'acte comptable primaire apparaît donc fondamentalement différent de ce qui avait pu être observé dans le cas des produits structurés. Alors qu'ici l'actualisation se faisait au travers d'interventions manuelles toujours renouvelées, toujours différentes et passant toujours par la double étape du tableur et du système comptable, là émerge l'écriture du mécanisme même qui gère les opérations, dans un processus intimement lié à cette gestion par l'application d'un jeu de règles limitativement et définitivement énumérées au moment de l'acte comptable, de nature algorithmique, au sein d'un applicatif à l'endo-consistance avérée. Dans le cas du *Système A*, l'acte comptable entraîne l'individu dans sa traîne, car les modalités d'application des normes définies, ou plus exactement des principes généralement acceptés, aucune documentation normalisatrice n'existant, dépendent d'abord de ce que l'opérateur va faire. L'actualisation est d'abord choix individuel et donc incertain dans un champ des possibles aussi largement ouvert que le plan des cellules du tableur. S'il débouche

---

<sup>5</sup> Leur valorisation est en effet définie par opposition réciproque selon le schéma valeur A => conséquence 1, valeur B => conséquence 2, valeur <>A et valeur <>B=>conséquence 3

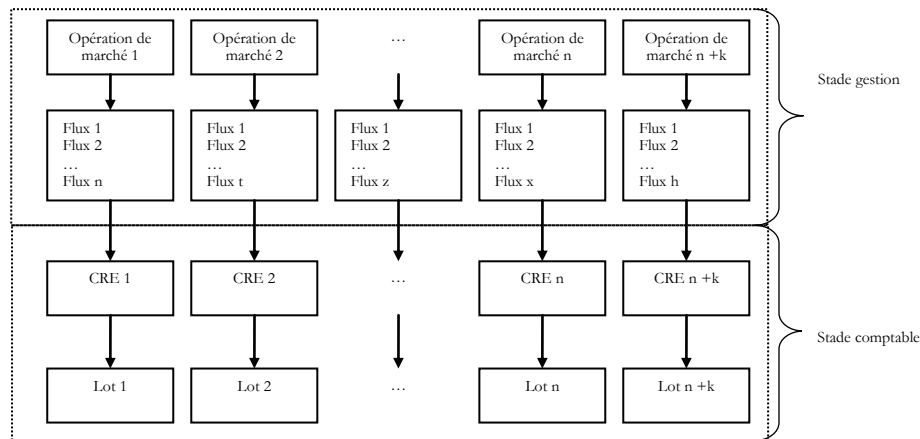
sur le seul balancement débit/crédit, les combinaisons sont innombrables et non dénombrées ; l'individu actualisé selon une modalité particulière émerge d'un foisonnement enchevêtré de potentialités, que seule l'incarnation elle-même réduit. Par contraste, au sein du *Système B*, le loisible n'est pas laissé à l'appréciation de l'opérateur et la comptabilité découle de l'application de règles univoques une fois réalisée la description de l'opération à traiter au travers d'un cadre formalisé et contraignant. Le rapport de l'acte à la puissance est à cet égard fondamentalement différent dans les deux cas. En effet, pour le *Système A*, la comptabilité n'existe pas tant que l'écriture individuelle n'a pas été passée, tant que les comptes ne sont pas dessinés et numérotés, les chiffres saisis et les opérations reportées sur la base comptable ; l'opération reste pure potentialité, rien dans ses caractéristiques ne venant *a priori* la définir, si ce n'est le « bon vouloir » individuel à appliquer les normes, ou la capacité à le faire sans erreur et de manière identique à la précédente actualisation. Il n'en va pas de même dans le cas des opérations de marché, pour lesquelles la comptabilité est déjà là lors de la saisie de l'opération, et va demeurer conforme à cette puissance initiale. On se trouve là comme devant un choix dont chaque saisie dans les champs signifiants va éliminer certains objets, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un, qui décrit le futur existant, et nous dit ce qu'il sera, alors que s'il y a des choix faits lors de la saisie d'une opération structurée, on ne fait que définir l'existant comptable tel qu'il sera probablement et non nécessairement, du fait du manque d'endo-consistance du système porteur de cette comptabilité. Lévy (1987) met en évidence la notion de formalisation, qui correspond à cette différence de potentialités ainsi détaillée « *On dit qu'un problème à résoudre, une tâche à accomplir ont été formalisés lorsqu'on a établi la liste des opérations élémentaires, celle des objets sur lesquels s'effectuent ces opérations élémentaires, et qu'on a déterminé précisément dans quel ordre et sur quels objets doivent s'effectuer les calculs.* » (Lévy, 1987 ; p. 74). Il n'y a pas entre les deux systèmes le même niveau de formalisation, et un mode d'actualisation distinct en découle. La non-continuité, la non-dépendance et la non-convergence constituent l'expression de cette différence, et participent à la disparité ontologique entre les deux processus de comptabilisation.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que la continuité systémique n'est pas absolue dans le cadre du traitement de ces opérations de marché. En effet, l'insertion du lot comptable dans l'applicatif central intervient au travers d'une interface. Celle-ci est cependant d'un type particulier, en ce qu'elle véhicule une comptabilité déjà actualisée. Il n'y a pas de changement de statut, les écritures sont antérieurement formées et possèdent les caractéristiques élémentaires de la comptabilité (intangibilité par exemple). Bien davantage, il y a une comptabilité au niveau de *Système B*, à même de produire une balance, un journal et un grand livre qui ne doivent pas différer de celui du site central. Cela est si vrai que les comptes utilisés sont explicitement déclarés au sein du système d'accueil final comme devant être alimentés par cet applicatif source, à l'exception de tout autre. Dans le même ordre d'idée, des contrôles sont également instaurés à rythme régulier pour vérifier l'identité des soldes entre les deux outils. Dès lors, s'il y a bien transfert de données, ce processus ne paraît pas constitutif de l'acte comptable, puisque le mode d'être des opérations enregistrées n'en est pas altéré. En revanche, cette caractéristique est à relever, car elle permet de mettre en évidence que la comptabilité existe du côté de l'outil de gestion, du système dans lequel sont insérées initialement les transactions, et que le site central ne va que porter dans une base différente quelque chose qui est déjà là antérieurement. Ce mode de traitement comptable va s'avérer notablement différent de celui présidant aux opérations du dernier milieu expérimental.

## 5.2. L'instauration d'une nouvelle césure technique et comptable

Alors que précédemment il y avait recouvrement partiel du stade de gestion et du stade comptable (Cf. Schéma n°2), dans ce dernier exemple (Cas C), des opérations dites « de gros » les deux niveaux sont à nouveau clairement séparés (Cf. Schéma n°3).

**Schéma n°3 : Schéma du système des opérations de gros**



Le point essentiel à relever sur ce schéma en apparence assez semblable à celui proposé pour le Cas B est qu'à la sortie de l'applicatif de gestion, la comptabilité n'existe pas, et n'est qu'en puissance, en raison de la nouvelle organisation, en trois temps, de la machine comptable. Le premier permet de décomposer l'opération en une saisie de flux élémentaires qualifiés, c'est-à-dire portant un ensemble de déterminations (type d'opération, nature de flux, montant, sens...) propres à servir de critères à leur mise en place comptable. Pour autant, ces flux ne *sont* pas de la comptabilité, ils *peuvent* en être seulement, et c'est cette potentialité qui témoigne que le processus est à ce stade maintenu en amont de l'acte comptable. L'élément qui en est issu, le Compte Rendu d'Evénements (*CRE*) illustre par ce seul libellé son statut pré-comptable : nous sommes face à quelque chose, un *événement*, intervenu dans la sphère de la réalité, qui pu être appréhendé sous une forme normalisée soumise, *compte-rendu*, pour interprétation et comptabilisation. Car interprétation il va y avoir, tel est même le qualificatif habituellement accolé au système suivant, celui d'« *interpréteur comptable* ». Cette entité informatique autonome quoique étroitement liée au système comptable va porter les règles applicables en son sein, et les appliquer aux *CRE* qui lui sont soumis pour en faire des opérations comptables. Il y a là d'une certaine manière émancipation des tables matricielles contenues dans le *Système B*. Dans ce dernier cas, elles existent toujours, mais extérieurement au système de gestion, auquel seuls le relient les *CRE*. Cet élément présente cependant des caractéristiques spécifiques, à savoir que les instructions qu'il porte sont strictement normalisées. Série de champs séquentiellement construits, chaque ligne est définie dans son emplacement, son contenu et les valeurs éligibles, et cela indépendamment de l'événement qu'elle incarne. Cela constitue une différence notable par rapport *Système B*, pour lequel si les informations que portent les monades comptables sont normalisées, les critères de leur interprétation restent définis au sein même de la gestion de l'opération qui les a engendrées. La matrice du *Système B* dépend d'abord et toujours de l'opération qui l'appelle, alors que

celle de l'interpréteur étant exogène au système de gestion, elle reste pour celui-ci toujours préalablement donnée.

La comptabilité commence donc au niveau de cet interpréteur, au sein duquel un algorithme va transformer la poussière du monde transmise par le système de gestion dans une succession de petites boîtes numérotées en une opération comptable. Mais cette opération demande encore à être, ou plus précisément à exister, et c'est pourquoi elle mérite d'être qualifiée de ante-comptable<sup>6</sup>. La comptabilité existe davantage qu'au sein du monde d'origine dont elle constitue l'écume, mais sans toutefois en avoir encore tous les attributs, car elle n'est pas enregistrée, incarnée au sein de comptes. Ceux-ci sont certes définis de manière univoque et intangible, dans la mesure où toute répétition des conditions initiales produira toujours le même jeu d'instructions, un état ante-comptable strictement superposable. Pour autant, seule leur insertion dans le système transformera ce jeu d'instructions parfaites car ne tolérant aucune marge d'interprétation, en comptabilité. Il y a donc à l'instar de ce qui a été observé pour les produits structurés une actualisation en deux phases de la comptabilité. Elle s'opère certes selon des manières fondamentalement différentes, le système d'interprétation ne pouvant être comparé au tableur. Pourtant, ontologiquement parlant, le moule va être double, un premier de translittération, visant à traduire le réel en éléments pré ou ante-comptables, puis l'incarnation de ces éléments en comptabilité à proprement parler. La différence essentielle va se trouver dans les modes d'actualisation à l'œuvre dans ces deux contextes.

### 5.3. Système d'information et actualisation comptable

Nous avons précédemment évoqué l'ambiguïté fondamentale caractérisant ce que l'on peut par translation appeler le « *moment d'interprétation* » dans le cas des produits structurés. Tout se passe comme si le plan comptable était parallèle à celui du réel dans lequel se situe l'opération. La projection de l'un à l'autre n'est pas inversible, et l'étendue de l'opération se superpose au plan comptable en une multitude de points dont l'un seulement donnera lieu à traduction effective dans les livres de l'établissement. Il s'agit à proprement parler d'une interprétation, dans la mesure où la lecture donnée par l'opérateur de la transaction va être contingente, certes encadrée par un jeu de normes plus ou moins strictement appliquées, mais dont la mise en œuvre dépendra dans tous les cas du ici et maintenant irréductible de leur utilisation. Cet *hic et nunc* comptable est à comparer au déplacement que met en évidence Lévy (1987) lors de l'irruption de l'informatique au sein du processus artistique. D'un certain point de vue, et en dépit même de la présence du tableur, support informatique s'il en est, le comptable des produits structurés est face à son écran dans la situation du peintre face à sa toile. Il doit y porter la diversité du réel, la transcrire fidèlement en appliquant d'une manière qui lui est irréductiblement personnelle un ensemble de règles (préparation du support, des couleurs...); « [...] *le peintre effectue la lente synthèse d'un être concret* » (Lévy, 1987 ; p. 55) de la même manière que le comptable des produits structurés fait émerger une version possible de la comptabilité pour les opérations qu'il a à traiter.

Par contraste, le comptable d'une opération de gros ne va avoir qu'à observer l'application d'un jeu de règles extérieur au système utilisé, en s'assurant que la description du réel préalablement donnée était fidèle à ce que devait être sa représentation. L'enjeu de conformité s'est déplacé à l'extérieur de l'acte comptable, ou du moins à sa périphérie, la description

---

<sup>6</sup> Le choix de ce qualificatif correspond au souhait de distinguer le statut acquis au travers du système interpréteur de celui issu du stade pré-comptable dans le cas des opérations structurées.

dans un outil de gestion constituant le premier niveau d'une opération, mais un niveau très en amont de sa prise en charge proprement comptable. Le point n'est donc pas ici de souligner l'éminente permanence de ces techniques par opposition à la modification perpétuelle qu'autorise le support informatique dans le Cas A, mais de mettre en évidence qu'il y a dans le rapport à la comptabilité, à la traduction comptable une différence essentielle, qui gît dans la relation avec le système support de celle-ci, et dont l'existence d'une instanciation comptable dans le deuxième cas pourrait constituer l'emblème, « *Du côté de la création, l'utilisation des moyens informatiques incite à la conception de matrices d'œuvres possibles. Du côté de la réception, la médiation de logiciels instaure une relation dite interactive entre les propositions de l'auteur et l'utilisateur du terminal de consultation : celui-ci actualise (amène au jour) à son gré une ou plusieurs manifestations du modèle enregistré dans le système. On appellera instance l'actualisation sensible que peut engendrer un programme-source, matrice ou hypertexte.* » (Lévy, 1987 ; p. 61). Dans le cadre d'une opération de la banque de gros, le choix ne reposant pas sur l'opérateur, mais découlant de la seule transaction, et donc du gré du négociateur, la comptabilité sera instance. Une fois cette interactivité initiale mise en œuvre, l'actualisation ne dépend plus de l'utilisateur, et il y a application du modèle enregistré dans le système. Au contraire, la comptabilité des produits structurés commence par l'interprétation que donne le comptable de l'opération qui lui est soumise, processus pouvant enclore un champ potentiellement infini « *L'opération s'inscrit dans l'espace défini par une combinatoire. L'interprétation, en revanche, part d'un donné fixe, mais on ne peut l'en déduire, ni arrêter ses bornes avant qu'elle ait déployé tous ses commentaires. Elle est virtuelle et virtuellement infinie.* » (Lévy, 1987 ; p. 67). Dans un cas la comptabilité est dessinée à main levée, ou dans une relation qui peut être toujours ramenée à un état de main levée, quels que soient les efforts faits pour normaliser l'utilisation du support par destination altérable que constitue le tableur ; dans l'autre, elle est l'expression de l'application d'un programme choisi par l'utilisateur, mais dont le déroulement n'est pas contingent à sa présence au réel et à la comptabilité. L'interpréteur se déploie sur « *un univers pulvérisé de symboles élémentaires se présent[ant] comme un schéma abstrait [...]* » (Lévy, 1987 ; p. 89), le CRE et ses différents champs correspondant bien à cet éclatement du réel en symboles qui deviendront comptables, alors que le tableur s'étend sur le réel lui-même, et que cette pulvérisation en symboles élémentaires n'aura jamais lieu, car il faudra traduire à « main levée » l'opération en comptabilité. La relation qui lie ces deux éléments est celle esquissée entre l'application d'un algorithme et un processus instable. Dans le premier cas, les résultats peuvent être prédits à l'avance, même si la masse d'informations à manipuler peut être importante. Dans l'autre, le rapport de causalité est trop lâche pour permettre la même entreprise de prédiction. « *L'algorithme et les données qui déterminent le cours d'un calcul, en revanche, peuvent être connus avec une précision infinie. Le déroulement du calcul est intégralement et pratiquement déterminé par l'ordre des instructions et la série des caractères inscrits dès le commencement sur le ruban de la machine. [...] il est pratiquement déterminé parce qu'étant donné un calcul, on peut toujours en programmer un deuxième qui se comporte exactement comme le premier. C'est cette reproduction des 'mêmes causes' pour obtenir les 'mêmes effets' qui ne peut être toujours obtenue dans le cas des processus instables.* » (Lévy, 1987 ; p. 158).

Dans l'intervalle situé entre ces deux configurations extrêmes se situe le cas des opérations de marché. Ici, l'intégration de la comptabilité au sein de la gestion est effective, et l'actualisation de cette dernière va intervenir dans le cadre de l'applicatif de suivi des

opérations lui-même. La conformation de l'outil va en dicter l'utilisation, et c'est depuis ce système qu'advient l'écriture comptable. Ce mode de fonctionnement autorise une cohérence interne très forte, sur l'ensemble des phases de l'opération, de la gestion à la comptabilité. Cette cohérence issue du système, par opposition au découplage plus ou moins marquée entre les différentes étapes pour les deux autres configurations observées, est à rapprocher du couple concret/abstrait que propose Simondon dans l'analyse qu'il opère des objets techniques (1958). Le système abstrait des produits structurés présente ainsi des difficultés d'intégration, « *problèmes à résoudre qui sont dits techniques et qui, en fait, sont des problèmes de compatibilité entre des ensembles déjà donnés* » (Simondon, 1958, p. 21). Une rupture existe de même entre les phases gestion et comptabilité pour les opérations de gros, seul le système des opérations de marché pouvant à cet égard être qualifié de concret au sens donné à ce terme par Simondon (1958).

Au terme provisoire de cette investigation, on voit donc que le rapport de la comptabilité au système d'information qui la supporte conditionne, de manière peu surprenante quoique rarement formulée, son advection à l'existence. Il s'agirait donc désormais de caractériser davantage ce rapport, en partant toujours des caractéristiques de la machine, ou de l'objet, afin d'être en mesure de qualifier ces modalités d'actualisation de l'être comptable au sein du système d'information pour tenter d'apporter une contribution à l'explication des processus de changement. En l'état actuel de nos observations, tout se passe comme si l'ouverture infinie du champ des possibles au sein de ces systèmes entraînait le déplacement du débat sur la scène sociale, conduisant à la mobilisation de ressources non issues des domaines de la seule technique. A l'inverse, la discontinuité découlant d'une actualisation comptable sous forme d'instance, autre extrémité du spectre, va déboucher sur l'émergence d'un débat, cette fois essentiellement technique. Seul le cas intermédiaire d'un processus algorithmique sans césure au sein du système permet à l'évolution d'intervenir sans sortir de la seule sphère de sa mise en œuvre pratique. Cette hiérarchie mise en évidence reste cependant à rattacher de manière plus explicite à une qualification des propriétés du système d'information, qu'une analyse dans les termes propres aux objets techniques et aux phénomènes d'individuation, selon le schéma proposé par Simondon (1958, 1989, 1995) devrait permettre d'apporter.

- Collin H. (1950). *Manuel de philosophie thomiste*. Pierre Téqui éditeur. Paris. 244 p.
- Gilson E. (1989). *Le thomisme Introduction la philosophie de Saint Thomas d'Aquin*. Librairie Philosophique J.Vrin. 6<sup>ème</sup> édition. Paris. 478 p.
- Hopwood A. (1977a). « Editorial ». *Accounting, Organizations and Society*. Volume 2 N°1. pp.1-2.
- Hopwood A. (1977b). « Editorial ». *Accounting, Organizations and Society*. Volume 2 N°4. pp. 277-278.
- Hopwood A. (1978a). « Editorial: Accounting research and the world of action ». *Accounting, Organizations and Society*. Volume 3 N°2. pp.93-95.
- Hopwood A. (1978b). « Editorial ». *Accounting, Organizations and Society*. Volume 3 N°3-4. pp.189-190.
- Hopwood A. (1983). « Editorial ». *Accounting, Organizations and Society*. Volume 8 N°2-3. p.109.
- Latour B. (2001). *Pasteur : guerre et paix des microbes suivi de Irréductions*. La Découverte. Paris, 363 p.
- Lefrancq (2004). « Recherche et action : la comptabilité dans son contexte – Une étude de la politique éditoriale d'*Accounting, Organizations and Society* ». *Comptabilité Contrôle Audit*. Volume 10. Numéro thématique. Juin 2004. pp. 297-315.
- Lévy P. (1987). *La machine univers – Création, cognition et culture informatique*. La Découverte/Points Sciences. Edition 1992. Paris. 240 p.
- Lévy P. (1992). *De la programmation considérée comme un des beaux-arts*. La Découverte/Anthropologie des sciences. Paris. 246 p.
- Serres M. (1992). *Eclaircissements – Entretiens avec Bruno Latour*. François Bourin. Paris. 297 p.
- Simondon G. (1958). *Du mode d'existence des objets techniques*. Aubier Philosophie. Paris. Edition 2001. 333 p.
- Simondon G. (1989). *L'individuation psychique et collective*. Aubier Philosophie. Paris. 293 p.
- Simondon G. (1995). *L'individu et sa genèse physico-biologique*. Jérôme Million. Collection Krisis. Grenoble. 271 p.